



**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
TENUE À LOTBINIÈRE LE 9 MARS 2016 À 19H30**

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE:** Monsieur Maurice Sénécal, préfet, maire de Lotbinière

**MUNICIPALITÉS**

Dosquet  
Laurier-Station  
Leclercville  
Lotbinière  
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun  
Saint-Agapit  
Saint-Antoine-de-Tilly  
Saint-Apollinaire  
Sainte-Agathe-de-Lotbinière  
Sainte-Croix  
Saint-Édouard-de-Lotbinière  
Saint-Flavien  
Saint-Gilles  
Saint-Janvier-de-Joly  
Saint-Narcisse-de-Beaurivage  
Saint-Patrice-de-Beaurivage  
Saint-Sylvestre  
Val-Alain

**MAIRES**

Yvan Charest  
Pierrette Trépanier  
Marcel Richard  
Maurice Sénécal  
Annie Thériault  
Sylvie Fortin Graham  
Christian Richard  
Bernard Ouellet  
Gilbert Breton  
Jacques Gauthier  
Denise Poulin  
Normand Côté  
Robert Samson  
Bernard Fortier  
Denis Dion  
Claude Fortin  
Mario Grenier  
Renald Grondin

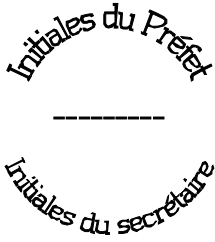
**SECRÉTAIRE :**

Stéphane Bergeron

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 1 -*



# ***PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE***

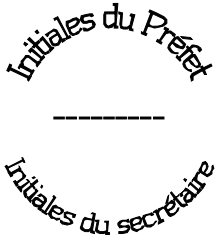
## **Ordre du jour**

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Rencontre avec Monsieur Gérard Morin, président du Syndicat des producteurs acéricoles des Appalaches-Beauce-Lotbinière et 1<sup>er</sup> VP de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.**
4. **Rencontre avec Monsieur Donald Demers, professeur ESPL, Le Grand défi Pierre Lavoie, La Course.**
5. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 5 février 2016
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 février 2016
7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 23 février 2016
8. Affaires courantes
  - a) FDT volet Pacte rural 2015-2016 - suivi et analyse de projets
  - b) Schéma de couverture de risque incendie – résolution d'avis favorable
  - c) PADF – adoption des plans d'action 2015-2016 et 2016-2017
  - d) Construction des cellules 13-14 et recouvrement final phase 5 – Contrat de construction
  - e) Service de vidange des installations septiques – suivi des soirées d'information
  - f) Mémoire – Gouvernance scolaire
  - g) Renouvellement de l'entente relative au fonds de développement du territoire
  - h) Rapport des comités
9. ***PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC***
10. Aménagement du territoire et développement local
  - a) Analyse de conformité
  - b) Dépôt du rapport annuel 2015 à la CPTAQ sur art.59
11. Correspondance, présentation du résumé
12. Comptabilité, comptes à payer
  - a) Présentation des comptes
  - b) Liste des chèques en circulation
  - c) Liste des engagements
13. Affaires nouvelles
  - a) Discussion – couverture cellulaire

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 2 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

b) Contribution annuelle – Diner bénéfice de la SQ

### **14. PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC**

15. Levée de l'assemblée

-----

**068-03-2016**

### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter l'ordre du jour.

**RENCONTRE**

### **AVEC MONSIEUR GÉRALD MORIN, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DES APPALACHES-BEAUCE-LOTBINIÈRE ET 1<sup>ER</sup> VP DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC.**

Monsieur Morin vient exprimer les craintes de la fédération face à la publication du rapport préparé par Monsieur Florent Gagné «Pour une industrie acéricole forte et compétitive». Selon Monsieur Morin, le rapport mettrait en péril les outils dont se sont dotés les producteurs acéricoles du Québec pour assurer la pérennité de cette économie. Monsieur Morin informe le conseil de la MRC de Lotbinière que l'ensemble des MRC du Québec est actuellement approché pour donner leur appui à la Fédération. Un projet de résolution d'appui est déposé à la table et une demande en ce sens est clairement exprimée par Monsieur Morin.

**RENCONTRE**

### **AVEC MONSIEUR DONALD DEMERS, PROFESSEUR ESPL, LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE, LA COURSE.**

Monsieur Demers vient présenter le projet de course à relais – Québec, Montréal auquel l'école secondaire Pamphile-Le May s'est engagée à participer dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie. Monsieur Demers indique que 133 élèves de l'école Pamphile-Le May (soit environ 20%) se sont montrés intéressés à participer à la course et 80 élèves parmi ce groupe se sont mobilisés de manière importante afin que leurs candidatures soient retenues. Ce sont 40 élèves parmi ces 80 qui seront retenus pour participer à la course. Monsieur Demers indique que les grandes entreprises de la région se sont regroupées déjà autour de la cause. Il soutient qu'au-delà des saines habitudes de vie qu'inculque le projet, les élèves qui participent au projet développeront également un sentiment d'appartenance au milieu. C'est sur cette note que Monsieur Demers invite les municipalités couvertes par le territoire de la polyvalente Pamphile-Le May à soutenir l'évènement en participant au plan de visibilité présenté.

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 3 -*

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

069-03-2016

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

### **APPUI POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CONSOLIDATION DE LA PRODUCTION DE SIROP D'ÉRABLE AU QUÉBEC**

Considérant que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec dont particulièrement dans la MRC de Lotbinière avec des ventes à la ferme de l'ordre de 9,2 M\$ par année;

Considérant qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

Considérant qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

Considérant qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 millions de livres et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

Considérant que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

Considérant que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

Considérant que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

Considérant que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

Considérant que certaines des recommandations du rapport Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché, puisque de 1985 à 2015 le Québec a maintenu une proportion moyenne de 72 % de la production mondiale;

Considérant que le rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

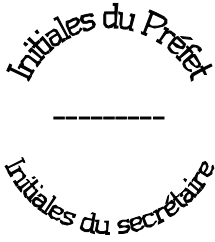
Considérant que le rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

Considérant que le rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 4 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Sylvie Fortin Graham et résolu que la MRC de Lotbinière demande au gouvernement du Québec de mettre de côté l'ensemble des recommandations du rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable lesquels sont encadrés par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

**070-03-2016**

### **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE COGESTION DU 5 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion du 5 février 2016.

**071-03-2016**

### **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MRC DU 10 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière du 10 février 2016.

**072-03-2016**

### **PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif du 23 février 2016.

**073-03-2016**

### **FDT VOLET PACTE RURAL 2015-2016 - PR4-019 : ACQUISITION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FLAVIEN**

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

*Une demande financière de 6 352,61 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à améliorer le traitement de l'accès aux loisirs par l'acquisition d'un logiciel spécialisé (Accès Cité) ainsi que de nouvelles technologies (téléphonie IP et réceptionniste automatisée).*

*Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;*

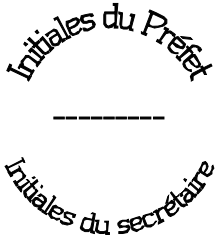
*Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2015-2016;*

*Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 6 352,61 \$ à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.*

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 5 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Attendu la recommandation positive du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 6 352,61 \$ à la municipalité de Saint-Flavien pour le projet PR4-019 – Acquisition de nouvelles technologies.

**074-03-2016**

### **FDT VOLET PACTE RURAL 2015-2016 - PR4-020 : EMBELLISSEMENT DU NOYAU VILLAGEOIS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

*Une demande financière de 5 804,03 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à la phase 2 d'un projet d'embellissement amorcé en 2014 et vise à augmenter le sentiment d'appartenance par la fierté, l'attractivité et l'embellissement de l'environnement. Il s'agit d'effectuer de la plantation d'arbres, d'aménager une aire de repos et d'acheter du mobilier urbain, d'aménager des sentiers pédestres, d'améliorer l'identification visuelle de la ville.*

*Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;*

*Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2015-2016;*

*Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 5 804,03 \$ à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.*

Attendu la recommandation positive du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 5 804, 03 \$ à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour le projet PR4-020 – Embellissement du noyau villageois.

**075-03-2016**

### **FDT VOLET PACTE RURAL 2015-2016 - PR4-021 : ENSEIGNE DE BIENVENUE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

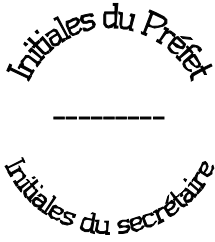
Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

*Une demande financière de 8 377,66 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste en l'installation d'une enseigne de bienvenue à l'entrée ouest de la municipalité afin d'assurer la promotion et la visibilité du territoire.*

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 6 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

*Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;*

*Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2015-2016;*

*Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 8 377,66 \$ à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.*

Attendu la recommandation positive du comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépannier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 8 377,66 \$ à la municipalité de Sainte-Croix pour le projet PR4-021 – Enseigne de bienvenue.

**076-03-2016**

### **FDT VOLET PACTE RURAL 2015-2016 - PR4-022 : RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE**

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

*Une demande financière de 10 822.45 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à améliorer l'accessibilité de la clientèle jeune et adulte à la bibliothèque municipale par le réaménagement de ces espaces. La municipalité espère ainsi voir croître le nombre des usagers de la bibliothèque avec une modernisation des installations.*

*Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;*

*Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2015-2016;*

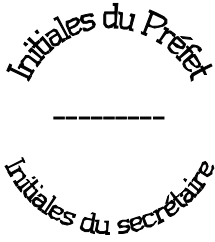
*Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 10 822.45 \$ à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.*

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 10 822,45 \$ à la municipalité de Saint-Apollinaire pour le projet PR4-022 Réaménagement de la bibliothèque municipale.

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 7 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

077-03-2016

### **FDT VOLET PACTE RURAL 2015-2016 - PR4-023 : REMORQUE FERMÉE POUR LE SAUVETAGE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE**

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

*Une demande financière de 5 804,03 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à procéder à l'achat d'une remorque fermée pour transporter le véhicule tout-terrain ainsi que le traineau de sauvetage lors des interventions en forêt et en milieu d'accès difficile. Ceci viendra bonifier le service de sauvetage avec, en plus, l'achat d'équipements.*

*Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;*

*Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2015-2016;*

*Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 5 804,03 \$ à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.*

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 5 804,03 \$ à la municipalité de Saint-Sylvestre pour le projet PR4-023 – Remorque fermée pour le sauvetage.

078-03-2016

### **VERSION RÉVISÉE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE - RECOMMANDATION FAVORABLE**

Attendu que le Comité Incendie de la MRC de Lotbinière recommande unanimement à la MRC de Lotbinière d'émettre un avis favorable envers le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu que la MRC de Lotbinière émette un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière.

079-03-2016

### **ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2015-2016 ET DU PLAN D'ACTION 2016-2017 ÉLABORÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

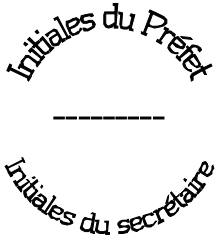
Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 8 -*





## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme déléataire de gestion du PADF pour la région;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que le Plan d'action 2015-2016 et le Plan d'action 2016-2017 ont été déposés au conseil de la MRC de Lotbinière le 9 mars 2016

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu que la MRC de Lotbinière adopte le Plan d'action 2015-2016 et le Plan d'action 2016-2017 élaborés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

**080-03-2016**

### **CONTRAT DE CONSTRUCTION DES CELLULES 13 ET 14 ET DU RECOUVREMENT FINAL PHASE 5 AU LET DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

Attendu le processus d'appel d'offres public mené par la MRC pour le projet de construction des cellules d'enfouissement au LET;

Attendu la recommandation de la firme WSP qui a été mandatée pour préparer les documents d'appel d'offres, étudier les soumissions et valider la conformité des soumissions, laquelle stipule d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'accorder le contrat de construction des cellules 13 et 14 et du recouvrement final phase 5 au LET de la MRC de Lotbinière à Construction Lemay inc. au montant de 1 252 080,61 \$ (taxes incluses) conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

**081-03-2016**

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)**

Attendu que l'entente relative au fonds de développement conclue entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupatin du territoire et les MRC viendra à échéance le 31 mars 2016;

Attendu que les sommes prévues pour le FDT ont été confirmées pour les quatre prochaines années lors de la signature du dernier accord de partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Madame Sylvie Fortin et résolu d'autoriser Monsieur Maurice Sénécal, préfet à signer le renouvellement de l'entente relative au FDT qui sera déposé par le gouvernement du Québec pour permettre à la MRC de poursuivre le travail du développement local et régional.

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 9 -*

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

082-03-2016

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

### **CONTRAT POUR LA COLLECTE 2016 DES RÉSIDUS VERTS**

Attendu que, dans sa lettre du 25 juillet 2012, la Direction principale des lois sur les taxes et l'administration fiscale et des affaires autochtones désignait à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beauvillage (RIGMRB) le statut de municipalité;

Attendu que la MRC, selon l'article 938 du Code municipal, n'a pas à demander de soumissions à l'égard d'un contrat :

*« 2° dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services et qui est conclu, soit avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), soit avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité ou, lorsque le contrat a pour objet la fourniture de services professionnels visés à l'article 938.0.2, dans le territoire du Québec »*

Attendu que la RIGMB propose de renouveler son contrat de collecte des résidus verts moyennant une augmentation de 1,1 % pour l'année 2016;

Attendu les recommandations du comité de cogestion (résolution #011-02-2016-ENF);

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'octroyer le contrat de collecte des résidus verts 2016 à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beauvillage pour un montant approximatif de 54 000 \$.

083-03-2016

### **AUTOFINANCEMENT DU LOGICIEL POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Attendu que la MRC de Lotbinière doit acquérir un logiciel pour effectuer la coordination du service de vidange des installations septiques;

Attendu que le coût d'achat du logiciel « AccèsCité Territoire » de PG Solutions est de 22 111,99 \$ (taxes incluses);

Attendu que le service de vidange des installations septiques est à sa première année d'exécution et que la MRC souhaite financer sur trois ans l'achat du logiciel à l'aide d'une appropriation du surplus PGMR 1 pour une somme de 13 460 \$;

Attendu que la MRC s'engage à assumer la première année à même son budget et à rembourser 6 730 \$ de l'achat du logiciel en 2017 et 2018 au surplus PGMR 1;

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 10 -*



## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de procéder à l'achat du logiciel de PG Solutions pour le service de vidange des installations septiques au coût de 22 111,99 \$ (taxes incluses) et de financer sur trois ans l'achat du logiciel avec le surplus PGMR 1.

084-03-2016

### **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de certifier conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière le règlement d'urbanisme suivant et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, le certificat de conformité correspondant.

<b>CONFORMITÉ - RÈGLEMENTS D'URBANISME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2016</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Type</b>	<b>No. du règlement</b>	<b>No du certificat</b>
N.-D.-du-S.-C.-d'Issoudun	Zonage	2015-10	2016-08

085-03-2016

### **RAPPORT ANNUEL 2015 (ARTICLE 59, LPTAAQ)**

Attendu que la décision 353228 de la CPTAQ concernant l'article 59 est conditionnelle au dépôt d'un rapport annuel des constructions résidentielles érigées en vertu des volets 1 et 2;

Attendu que ce rapport, en plus d'être déposé à la CPTAQ, doit aussi être remis à la fédération de l'UPA de Lotbinière;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Mario Grenier, et résolu, d'autoriser le dépôt tel que présenté, du rapport annuel 2015 sur l'article 59, auprès de la CPTAQ et de la fédération de l'UPA de Lotbinière.

086-03-2016

### **COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE MARS 2016**

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

<b>Description</b>	<b>Montants</b>
<b>Liste des déboursés</b>	
Chèques émis	82 130,24 \$
Dépôts directs faits et à faire	367 702,32 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	73 004,18 \$
Total des paiements :	<b>522 836,74 \$</b>
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
<b>Liste des engagements :</b>	<b>89 458,26 \$</b>

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**087-03-2016**

### **AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET FILAIRE**

Attendu que des problèmes de communication par téléphone cellulaire dans la MRC de Lotbinière persistent et que selon certaines municipalités nous ont signifié qu'aucune amélioration n'a été effectuée au cours des dernières années par les compagnies de communication;

Attendu que les services de communication par téléphone cellulaire sont considérés, aujourd'hui comme étant essentiels tant au point de vue personnel que professionnel et ce d'autant plus que certains secteurs ne sont même plus desservis par la couverture filaire;

Attendu que les différentes compagnies de communication vendent des téléphones cellulaires et des abonnements à des usagers sans en garantir le service;

Attendu que la disponibilité des services de communication est un facteur de localisation géographique important;

Attendu que sur le territoire de la MRC de Lotbinière, on retrouve plusieurs travailleurs agricoles et forestiers pour qui la disponibilité des services par téléphone cellulaire est importante afin d'assurer leur sécurité en cas d'urgence;

Attendu que le service 9-1-1 ne fonctionne pas ou avec difficulté sur certaines portions du territoire de la MRC de Lotbinière, ce qui rend ces zones plus vulnérables en cas de situation d'urgence;

Attendu que sur des portions du territoire de la MRC de Lotbinière nos communautés connaissent une situation analogue à celle vécue par d'autres territoires en milieu rural et qu'il est pressant de corriger cette situation;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu que le conseil demande à l'Agence du Développement économique du Canada pour les régions du Québec et au CRTC d'obliger les différentes compagnies en télécommunication à assurer un service adéquat en communication cellulaire et filaire sur le territoire de la MRC de Lotbinière afin d'offrir un service équitable à l'ensemble de notre population et qu'une copie de cette résolution soit également transmise au député fédéral de Lotbinière, à la FQM ainsi qu'aux MRC adjacentes.

**088-03-2016**

### **CONTRIBUTION AU DÎNER BÉNÉFICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu d'accorder une contribution de 100.00 \$ au profit du dîner bénéfique annuel de la Sûreté du Québec.

---

*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 12 -*

Initiales du Préfet

-----

Initiales du secrétaire

089-03-2016

## **PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

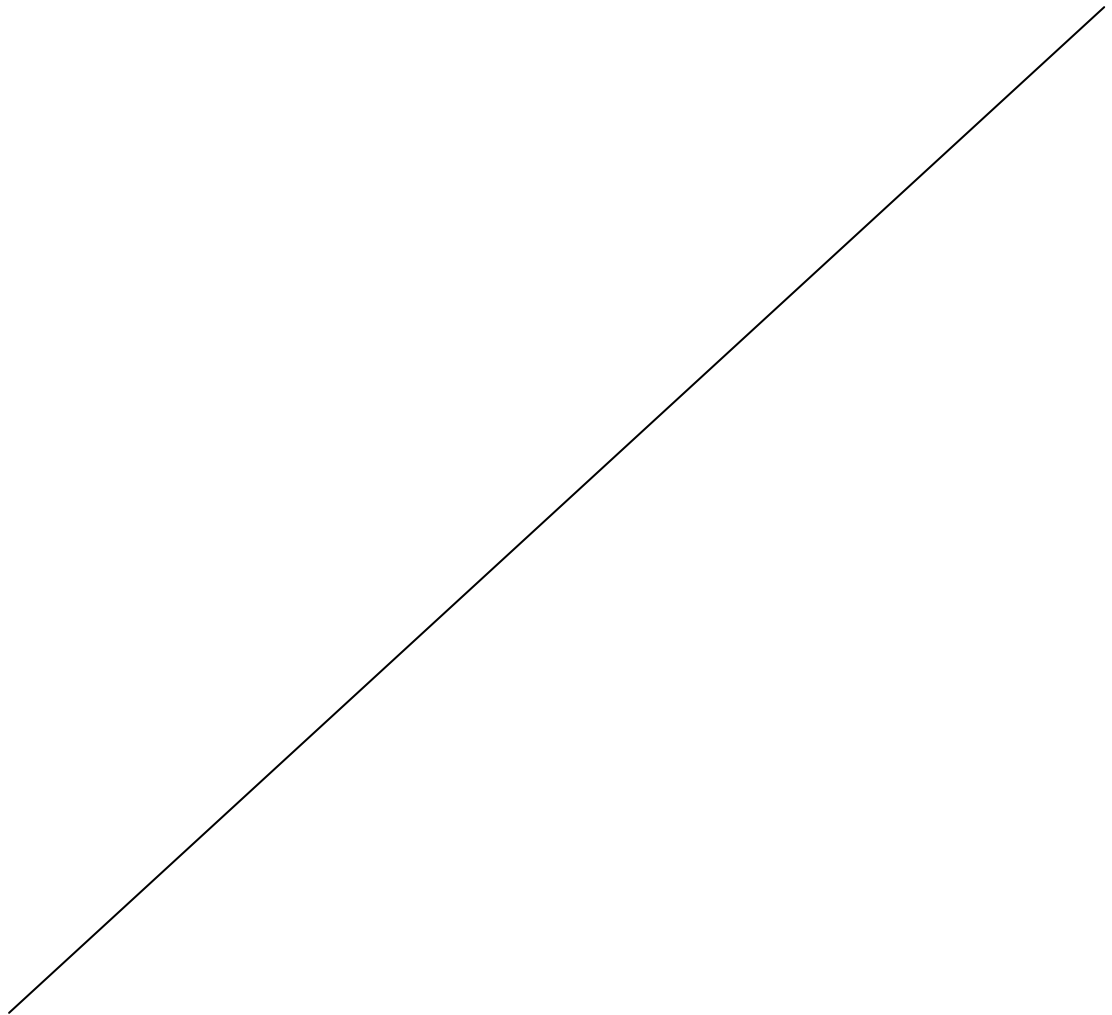
Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 17.

.....

**Le préfet**

.....

**Le directeur général**



*Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 9 mars 2016*

*Page - 13 -*